

**Syndicat Mixte du Schéma
de Cohérence Territoriale
de l'agglomération
bisontine**

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération
bisontine**

Séance du 10 novembre 2022

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18 h 00 au Grand Besançon Métropole (salle Robert Schwint) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h20

Etaient présents au Grand Besançon Métropole:

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Gérard CREUX, Martial DARDELIN, Thierry MALESIEUX, Michel MENETRIER - **Grand Besançon Métropole** : Florent BAILLY, Catherine BARTHELET, Lucie BERNARD, Kévin BERTAGNOLI, Alain BLESSEMAILLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT), Nicolas BODIN, Nathalie BOUVET, Philippe CHANEY (représenté par Philippe SIMONIN), Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI, Pascal DERIOT, Claude GRESSET-BOURGEOIS, Olivier GRIMAITRE, Yves GUYEN (jusqu'au rapport 6), Eloy JARAMAGO (jusqu'au rapport 5), Michel JASSEY, Jean-Marc JOUFFROY, Martine LEOTARD (représentée par Françoise GALLIOU), Jean-Paul MICHAUD, Laurence MULOT, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Daniel PARIS, Philippe PERNOT (représenté par Daniel GAUTHEROT, jusqu'au rapport 6), Anthony POULIN, Pascal ROUTHIER, Jean SIMONDON (jusqu'au rapport 6), Nathan SOURISSEAU (représenté par Valérie HALLER), Marie ZEHAF.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Vincent BALLOT, Fabrice BIGOT, Christophe DOBRO - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Patrick AYACHE, Frédérique BAEHR, Catherine BOTTERON, Jean-Michel CAYUELA, Karine DENIS-LAMIT, Ludovic FAGAUT, Lorine GAGLIOLO, Sadia GHARET, Jean-Pierre JANNIN, Jacques KRIEGER, Aurélien LAROPPE, Damien LEGAIN, Valérie MAILLARD, Françoise PRESSE, Franck RACLOT, Fabrice TAILLARD, Claude VARET, Benoît VUILLEMIN.

Mandants : Lorine GAGLIOLO

Mandataires : Anthony POULIN

Secrétaire de séance : Daniel PARIS

Délibération n°2022/35

Rapport 7 : Consommation foncière et artificialisation : les apports du SRADDET et les premiers éléments de l'OCSGE

Consommation foncière et artificialisation : les apports du SRADET et les premiers éléments de l'OCSGE

Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président

	Date	Avis
Bureau	18/06/2022	Favorable
Comité syndical	10/11/2022	Favorable

1 – ZAN : Objectifs territoriaux du SRADET

La Loi Climat & Résilience a conduit la Région Bourgogne Franche-Comté à modifier son SRADET notamment afin d'intégrer l'objectif ZAN à l'horizon 2050 en ayant une territorialisation différenciée sur son espace Régional. Le 13 octobre, les conclusions des travaux de concertation menés depuis le printemps sur différentes hypothèses de territorialisation ont été restituées à l'ensemble des territoires. La synthèse conduit à la formulation d'objectifs territoriaux de réduction de la consommation foncière pour 2030 définis par territoires de contractualisation.

Le périmètre du SCoT de l'agglomération bisontine correspond au territoire de contractualisation.

Le taux d'effort pour réduire sa consommation foncière pour la période 2021-2030 est fixé à 47,2%, soit une consommation foncière maximale fixée à 343 ha pour l'ensemble du territoire du SCoT pour les années 2021 à 2031 comprises.

Les territoires ont jusqu'au 18 novembre pour exprimer auprès de la Région leurs remarques sur le tableau d'objectifs communiqué.

Le projet de courrier à adresser à la Région est joint au présent rapport.

2 – ZAN : premiers éléments de l'OCSGE

L'OCS GE est une base de données de référence pour la description de l'occupation du sol de l'ensemble du territoire métropolitain et des départements et régions d'outre-mer (DROM). Elle est produite à partir des prises de vues aériennes, des données existantes extraites des bases de l'IGN, et de toutes autres données mobilisables issues de référentiels nationaux ou locaux. Plus récemment, dans le cadre du dispositif de l'artificialisation des sols, elle est également produite grâce à des procédés inédits d'intelligence artificielle.

L'OCSGE identifie, selon une nomenclature très fine, à la fois l'usage qui est fait du sol (agricole, sylvicole, usage résidentiel, transport ferré, production secondaire,...) et la couverture des sols (batis, non bâtis, eau, conifères, feuillus, prairies, pelouses, terres arable,...) avec une forte précision (200 m² pour le bâti par exemple).

D'ici fin 2024, elle représentera une couverture complète du territoire. La Région Bourgogne Franche-Comté a fait l'objet d'un contrat spécifique qui devrait permettre de disposer des données d'ici la fin de l'année 2022. Il devrait faire l'objet d'une mise à jour tous les 3 ans.

Le Portail de l'artificialisation et l'OCSGE devraient donc constituer les référentiels nationaux utilisables aux différents échelons territoriaux pour la mise en place des politiques d'aménagement du territoire et des documents d'urbanisme comme suit :

- le Portail de l'artificialisation permet de connaître la consommation foncière passée (2011-2020) qui doit être réduite pour la période 2021-2030 selon la prescription du SRADDET ;
- L'OCSGE permettra, selon une nomenclature très fine à la fois de la couverture des sols (quelle est l'occupation au moment de l'observation, d'identifier les espaces artificialisés pour la période 2021-2030 et suivantes.

A l'unanimité, le Comité syndical :

- **Prend connaissance des objectifs territoriaux présentés par la Région,**
- **Valide la position du SMSCoT sur cette proposition,**
- **Autorise le Président à faire état des attentes du SMSCoT auprès de la Région,**
- **prend connaissance de l'avancée des outils qui permettront de préciser le référentiel de la stratégie ZAN 2050.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président

